

## Convocation du Conseil Municipal

Le 12 mars 2021 le Conseil Municipal a été convoqué pour le  
**Jeudi 18 mars 2021 à 19h00**

### Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2020 ;
- Comptes de gestion 2020 ;
- Affectation des résultats 2020 ;
- Répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école primaire ;
- Participation au raccordement au réseau d'eau potable à Balance ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif ;
- Retrait de la commune d'Augerolles au Syndicat Ciné Parc ;
- Avenant à la délégation de service public à la SPL Saviloisirs ;
- Ouverture de crédits ;
- Questions diverses.



## **Compte-rendu du Conseil Municipal de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE**

\* \* \* \* \*

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JOUBERT Serge.

**Présents :** MM. JOUBERT Serge, GACHON Huguette, DEROSSY Marie-Pierre, IMBERDIS Jacky, DAMON Bertrand, DAILLOUX Corinne, CECCALDI Dominique, TARDIVIER Antoine, POITOUX Josseline, COLLAY Bruno, CAMBRAY Huguette.

**Absents excusés :** CHASSAIGNE André (a donné procuration à JOUBERT Serge), ALCALAY-RIOUX Fabienne, CHASSAIGNE François, POURCHER Michel (a donné procuration à DEROSSY Marie-Pierre)

**Secrétaire de séance :** DEROSSY Marie-Pierre.

### **Comptes administratifs 2020**

Résultat des comptes administratifs arrêtés au 31 décembre 2020, d'après les registres de la comptabilité communale et les comptes de gestion du receveur municipal :

#### **Budget général :**

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	635 805,35 €	142 946,46 €
Dépenses	479 307,66 €	199 837,69 €
Excédent de fonctionnement	156 497,69 €	
Déficit d'investissement		56 891,23 €

**Affectation du résultat :**

- affectation en réserves en investissement : 56 891,23 €
- report en fonctionnement compte 002 : 99 606,46 €

#### **Budget C.C.A.S. :**

	Section de fonctionnement
Recettes	3 905,30 €
Dépenses	2 418,45 €
Excédent de fonctionnement	1 486,85 €

**Affectation des résultats :**  
Compte 002 pour un montant  
de 1 486,85 €

**Budget animation touristique :**

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	105 310,49 €	1 615,55 €
Dépenses	103 448,45 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement	1 862,04 €	
Excédent d'investissement		1 615,55 €

Affectation des résultats : compte 002 pour un montant de 1 615,55 €

**Budget assainissement :**

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Recettes	43 223,34 €	15 870,41 €
Dépenses	16 149,68 €	16 039,98 €
Excédent de fonctionnement	27 073,66 €	
Déficit d'investissement		169,57 €

Affectation du résultat :  
- affectation en réserves en investissement : 169,57 €  
- report en fonctionnement compte 002 : 26 904,09 €

**Budget bois :**

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	39 911,03 €	0,00 €
Dépenses	1 190,65 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement	38 720,38 €	
Excédent d'investissement		0,00 €

Affectation des résultats :  
- affectation en réserves en d'investissement : 5 450,00 €  
- report en fonctionnement compte 002 : 33 270,38 €

**Répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école primaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'application de l'article 23 de la loi n° 83-663, du 22 juillet 1983 modifiée par les lois du 9 janvier et du 19 août 1986. Cet article fixe le principe général d'une répartition intercommunale des charges des Écoles Publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

En ce qui concerne l'école primaire de Saint-Amant-Roche-Savine, les élèves scolarisés sont au nombre de 47, répartis comme ci-dessous :

- Grandval 1 élève
- Le Monestier 3 élèves
- Saint-Eloy-La-Glacière 4 élèves
- Saint-Amant-Roche-Savine 39 élèves

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance au Conseil Municipal des dépenses effectuées en 2020 :

**Charges facturées par le Collège :**

- Fuel : 4 402,35 €
- Eau : 1 276,21 €

**Charges propres :**

- Électricité : 1 081,69 €
- Téléphone + Internet : 903,04 €

**Dépenses diverses :**

- Éducatives : 2 372,99 €
- Administratives : 2 232,53 €
- Entretien : 325,36 €
- Petits travaux : 654,19 €
- Maintenance informatique : 610,32 €
- Autres : 161,57 €

Personnels : (Mmes FAYET, HOARAU, SABATIER, GIOT)

- Salaires nets : 28 275,02 €
- Cotisations patronales : 16 999,65 €

TOTAL : 59 294,92 €

Nombre d'élèves en 2019-2020 : 47, soit : 1 261,59 € par élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, fixe la répartition par élève en 2021 suivant le potentiel fiscal des communes, comme suit :

Commune	Potentiel Fiscal par Habitant	Potentiel fiscal pondéré par le nombre d'élèves	Répartition pour chacune des communes
Grandval	491,39759	$491,39759 \times$ (1 élève / 47 élèves) $= 10,45526787$	$491,39759 / 508,9237597 \times 1\ 261,59$ $= 1\ 218,15 \text{ €}$
Le Monestier	616,35689	$616,35689 \times$ (3 élèves / 47 élèves) $= 39,34192915$	$616,35689 / 508,9237597 \times 3 \times 1\ 261,59$ $= 4\ 583,74 \text{ €}$
Saint-Eloy-La- Glacière	570,740385	$570,740385 \times$ (4 élèves / 47 élèves) $= 48,57364979$	$570,740385 / 508,9237597 \times 4 \times 1\ 261,59$ $= 5\ 659,34 \text{ €}$
Saint-Amant- Roche-Savine	494,768895	$494,768895 \times$ (39 élèves / 47 élèves) $= 410,5529129$	$494,768895 / 508,9237597 \times 39 \times 1\ 261,59$ $= 47\ 833,69 \text{ €}$
		Moyenne pondérée = 508,9237597	<b>TOTAL = 59 294,92 €</b>

### **Participation au raccordement au réseau d'eau potable à Balance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un habitant de Balance a demandé à être raccordé au réseau public d'alimentation en eau potable. Une rencontre a eu lieu vendredi 26 février 2021 entre M. Serge JOUBERT et M. Jacky IMBERDIS pour la commune de Saint-Amant-Roche-Savine, M. Bruno PAUL, Maire de la commune de Fournols et M. Jean-Luc GROLET, technicien du S.I.A.E.P. de La Faye. Il ressort de cette discussion que la meilleure solution pour alimenter en eau potable l'habitation de M. GUIOUBLY et Mme FILIOT est de procéder à une extension du réseau appartenant à la commune de Fournols.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de participer financièrement à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation d'une habitation de Balance à hauteur de 1 000 € ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Ouverture d'un poste d'adjoint administratif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de procéder au remplacement d'un agent, il est nécessaire pour le bon fonctionnement du secrétariat de mairie d'ouvrir un poste temporaire d'adjoint administratif à temps non complet (17/35<sup>e</sup>).

Une expérience étant souhaitée, le conseil propose que soit étudié la possibilité d'embaucher une secrétaire qui serait déjà à mi-temps sur une autre collectivité.

### **Retrait de la commune d'Augerolles du Syndicat Ciné Parc**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 27 janvier 2021 le Conseil Syndical Ciné Parc a accepté la sortie de la Commune d'Augerolles du syndicat intercommunal.

Conformément à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes sont consultées afin de délibérer sur la sortie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement au retrait de la commune d'Augerolles du Syndicat Intercommunal Ciné Parc.

### **Avenant à la DSP à Saviloisirs**

Suite aux travaux de création de l'espace détente au Village Vacances, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se positionner sur la mise en gérance de cet outil. Il développe deux possibilités : la mise en gérance à la SPL Saviloisirs ou à une tierce personne.

Afin que l'espace bien-être puisse ouvrir, il est nécessaire d'obtenir une autorisation du Préfet et de se soumettre à un contrôle de l'agence régionale de santé.

Dans l'attente de ces informations complémentaires relatives à l'ouverture du site, le conseil municipal décide de reporter cette décision à un conseil ultérieur.

### **Ouverture de crédits**

Le budget 2021 n'étant pas encore voté, il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédits pour sortir la tractopelle de l'inventaire comme suit :

- Chapitre 042	Compte 675	29 276,44 €	(dépenses)
- Chapitre 042	Compte 7761	24 776,45 €	(recettes)
- Chapitre 040	Compte 192	24 776,45 €	(dépenses)
- Chapitre 040	Compte 21571	29 276,44 €	(recettes)

### **Questions diverses**

Recueils de témoignages : Dans le cadre du projet avec les boucles de la mémoire, quatre étudiantes sont venues sur la commune afin de réaccueillir les témoignages de nos habitants sur la seconde guerre mondiale. Ces échanges ont été très enrichissants. Les travaux seront prochainement restitués à la commune.

*La séance est levée à 20h40*